

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 mai 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	5	0	1

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHAMPAUD Marc, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérard, GORGE Christine, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PETINIOT Maryline, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, MALET Patrick à MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

#### INSTITUTION

##### Délibération n° C63-2025 : contrat départemental de développement intercommunal 4 année 2025

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil départemental de la Haute Vienne fixait l'engagement et les orientations de la 4<sup>ème</sup> génération des Contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) et par délibération du 10 février 2022 il approuvait le principe et les modalités de mise en œuvre de ce contrat.

Le Conseil départemental par délibération en date du 10 avril 2025, approuvait les termes du CDDI 4 – année 2025 et validait l'attribution de subvention au titre dudit contrat pour la Communauté de communes des Portes de Vassivière pour un montant de 102 660 € afin de soutenir la réalisation d'un programme d'opérations à savoir :

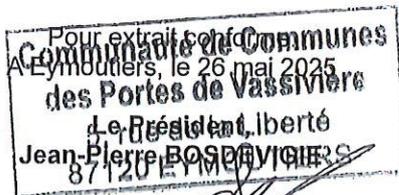
- 2 660 € pour l'installation de conteneurs pour la collecte de cartons sur le territoire portée par le SYDED Haute-Vienne ;
- 100 000 € pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du lac de Vassivière – Stations d'épuration de Beaumont du Lac et de Peyrat le Château portée par le syndicat du Lac de Vassivière.

##### Il s'agit pour le Conseil :

- D'autoriser M. le Président à signer le contrat départemental de développement intercommunal 4 – année 2025 ;
- D'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour, décide d'autoriser M. le Président à signer le contrat départemental de développement intercommunal 4 – année 2025 ; d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.



Acte rendu exécutoire le : 27 MAI 2025  
Publié le : 27 MAI 2025